

Mise en ligne : 26 mars 2014.
Dernière modification : 22 septembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE CENTRALE DES ÉTAINS



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPAGNIE CENTRALE DES ÉTAINS
Société anonyme au capital de 2.000.000 00 de francs
divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune
dont 10.000 actions " A " et 10.000 actions " B "

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 3 décembre 1929

Statuts déposés en l'étude de M^e Moreau, notaire à Paris
ACTION DE 100 FRANCS
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
SÉRIE " B "

Un administrateur (à gauche) : Bernard de Lagatinerie
Un administrateur (à droite)(par délégation spéciale du conseil) : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Compagnie centrale des étains
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 novembre 1928)
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1928)

Une assemblée, tenue le 19 novembre, a déclaré définitivement constituée cette société au capital de 1 million, divisé en 10.000 actions de 100 francs. Le siège social est à Paris, 15, rue Taitbout.

Le conseil d'administration, présidé par M. Le Gallen ¹ comprend en outre : M. Lefeuve-Meaulle ², le baron de Lagatinerie ³, M. Hausser ⁴, la Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies, l'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer, la Société d'études de banque et de crédit et la Société des mines de la Ribeira.

Compagnie centrale des étains
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1928)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1929)

L'assemblée générale du 19 novembre a déclaré définitivement constituée cette société au capital d'un million de francs, en 10.000 actions de 100 fr.

Le conseil d'administration, présidé par M. Le Gallen (des Étains de l'Indochine, des Distilleries de l'Indochine, etc.), comprend comme administrateurs MM. Lefeuve-Méaulle et le baron de Lagatinerie (du Syndicat Lagatinal ⁵), et M. Hausser ; la Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies ⁶, l'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer ⁷, la Société d'études de banque et de crédit et la Société des mines de la Ribeira [Portugal].

(*Archives commerciales de la France*, 25 juin 1929)

¹ Maurice Le Gallen (1873-1955) : ancien gouverneur de la Cochinchine (1916-1921), entré dans les affaires. Représentant ici la Compagnie générale financière pour la Métropole et les colonies :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Maurice_Le_Gallen.pdf

² Probablement Hyacinthe Lefeuve-Méaulle (et non « Meaulle »)(1863-1958), d'origine bretonne, comme Lagatinerie, diplomate. En outre administrateur de la Société minière et industrielle de Plakalnitza.

³ Bernard Marrier de Lagatinerie (1883-1930) : cinquième des neuf enfants du baron Charles Marrier de Lagatinerie (1843-1921), aide-de-camp du général de Sonis, maire de Plaudren, révoqué en octobre 1902 pour refus d'interdire le breton dans les institutions religieuses, conseiller général de Grand-Champ (1899-1913), créateur d'un prix d'encouragement à l'aviation (1908). Un baron de Lagatinerie — qui pourrait bien être Charles, marié à une Espagnole — devient en 1904 administrateur des Mispickels aurifères de Carballino. Et en 1912, le tribunal de commerce de Paris prononce la liquidation d'un Marrier de Lagatinerie, fondateur en cuivre à Vincennes (Seine), rue Jarry, 6, actuellement à Plaudren (Morbihan).

⁴ Gaston Hausser (1877-1963), futur président-administrateur-directeur de la Cie minière de l'Oubanghi oriental. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CMOO.pdf

⁵ Syndicat Lagatinal — Cie privée de finance et de banque, 13-15, rue Taitbout, Paris : fondé en 1926. En juin 1929, la Banque Saul Amar et Cie, et la Soc. alsacienne d'études financières sont nommés administrateurs en remplacement de M. Larchevêque, démissionnaire.

⁶ Compagnie générale financière pour la métropole et les colonies (CGFMC) ou groupe Fommervault :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CGFMC.pdf

⁷ Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer (UFCPOM) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/UFCPOM.pdf

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie CENTRALE DES ÉTAINS, 13 et 15, Taitbout. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 2.000.000 fr. — 28 mai 1929. — *Droit*.

Union franco-coloniale et des Pays d'Outre-Mer [UFCPOM]
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1930)

[...] Parmi les entreprises auxquelles elle est intéressée et qui formaient, fin 1928, un portefeuille évalué au bilan 1.734.000 francs, mais qui a dû beaucoup progresser depuis, il faut citer [...] la Société de redevances des Étains de l'Indochine, la Compagnie centrale des Étains, etc. [...]

(*Archives commerciales de la France*, 30 juin 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie CENTRALE des ÉTAINS, 15, Taithout. — Transfert du siège, 42, Pasquier. — 2 mai 1930. — *Droit*.

(*Archives commerciales de la France*, 15 août 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie CENTRALE des ÉTAINS, 42, Pasquier. — Nomination de M. Charuit⁸ comme administrateur en remplacement de M. Lagatinerie, décédé. — 9 juillet 1930. — *Droit*.

(*Archives commerciales de la France*, 22 décembre 1930)

PARIS. — Modification. — Société dite Cie CENTRALE DES ÉTAINS, 42, Pasquier. — Transfert du siège, 1, Jules-Lefèvre. — 9 déc. 1930. — *Droit*.

⁸ Probablement Joseph Charuit, de la Société d'éclairage, chauffage et force motrice et des Cokeries de la Seine, représentant celles-ci à partir de 1937 à la Société du gaz de Paris.



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
COMPAGNIE CENTRALE DES ÉTAINS

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 22 mars 1932

Statuts déposés en l'étude de M^e Moreau, notaire à Paris
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Un administrateur : ?
Par délégation spéciale du conseil : ?

INFORMATIONS
Compagnie de l'Oubangui
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1932)

Par décret est prorogé de deux ans la durée de validité du permis de recherches accordé à cette société.

Centrale des Étains
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1932)

Perte d'exploitation de l'exercice 1931 : 21.337 fr. Déficit : 54.954 fr. contre 75.500 fr., portant le déficit total à 201.140 fr.

Annonces judiciaires et légales
N° 1-289
SYNDICAT LAGATINAL
Compagnie privée de finance et de banque
Société anonyme au capital de 2.000.000 francs
en liquidation
Siège social: 13 et 15, rue Taitbout, Paris
(*L'Argus*, 12 mars 1933)

Vente aux enchères de lots d'actions.

Le liquidateur :
Association juridique, 75, rue St-Lazare.

Informations et communiqués
CENTRALE DES ETAINS
(*Le Journal des débats*, 7 août 1933)

L'assemblée ordinaire vient d'approuver les comptes de l'exercice 1932, accusant une perte de 143.600 fr. formant, avec le report antérieur de 208.139 fr., un **solde débiteur total de 351.740 fr.**

Les assemblées d'hier
Centrale des Étains
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mars 1935)

Déficit de 1933 : 542.515 fr.

Les assemblées d'hier
Compagnie centrale des Étains
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 septembre 1935)

Approbation des comptes de l'exercice 1934 se soldant par un déficit de 554.809 fr.

Les assemblées
La Centrale des Étains
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1935)

L'assemblée extraordinaire a unifié les deux catégories d'actions.
